



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250417-2025_04_04-DE

En Exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : -excusés :
Procurations :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_04_04

Objet : Vote du budget principal 2025

L'an deux mille VINGT CINQ, le 14 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, M. DELAIRE Claude, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés :

Exclus :

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 429 026,29	466 449,33
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	578 277,59	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 540 854,55
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 007 303,88	2 007 303,88
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 732 304,33	1 308 855,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 423 449,33
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 732 304,33	1 732 304,33
TOTAL DU BUDGET (4)		3 739 608,21	3 739 608,21



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250417-2025_04_04-DE

S²LO

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : -excusés :
Procurations :

Monsieur le Maire explique que la M57 permet la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 %, mais pour la mettre en œuvre, il convient de délibérer en ce sens lors du vote du budget, ce qui permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025, M57, présenté ci-dessus et autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

A Lussac, le 14/04/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

